



**Syndicat
CGT
Renault Cléon**

cgt.renault.cleon@wanadoo.fr
cgt.cleon@renault.com
fax: 01 76 86 78 40

Site CGT Cléon: cgtrenaultcleon.fr

Mardi 10 janvier 2017

- Accord de compétitivité :
Qui va signer ?
- Intéressement

Accord de compétitivité

L'accord qui sera mis à signature la semaine prochaine, est consultable sur le site de la CGT Cléon : cgtrenaultcleon.fr
Bonne lecture...

- 108 pages, beaucoup de baratin, mais, les salariés qui prendront le temps de le lire, pourront constater que la CGT, elle, ne leur a pas menti: **tout ce que nous avons dénoncé dans nos tracts est écrit noir sur blanc dans l'accord.**

Quelques exemples (Nous y reviendrons en détail):

Investissements

Page 14, il est écrit : «*Pour mettre en oeuvre ce plan d'actions, l'entreprise réalisera un investissement d'un montant de 500 millions d'euros*».

Commentaires CGT : 500 millions d'euros investis en 3 ans sur le groupe en France... Il est où l'investissement exceptionnel? C'est le minimum pour que les usines continuent de tourner...

Engagements de Renault sur l'activité :

Page 15, il est écrit : «*L'entreprise s'engage à ce que le volume annuel moyen de véhicules produits pendant la durée de l'accord soit au moins égal au volume de véhicules produits en 2016 à conditions identiques de marché et de réglementation* ».

Commentaires CGT : en voilà un engagement : Renault s'engage à construire autant de véhicules qu'en 2016, tous les ans, pendant la durée de l'accord, **à condition que le marché reste le même et que la réglementation ne change pas...**

Du foutage de gueule ? Il y en a des pleines pages...

Embauches

Page 44 : il est écrit : «*3 600 nouveaux collaborateurs embauchés en CDI*».

Commentaires CGT : 3 600 embauches, c'est bien, mais nous sommes très loin du compte, avec **10 000 intérimaires, 4 500 départs prévus et 4 000 prestataires !!**

Avec les 5 000 emplois d'intérimaires que la direction veut supprimer, les départs non remplacés, la diminution du nombre de prestataires, en réalité, **cet accord prévoit la suppression de près de 7 000 emplois en 3 ans, malgré les 3 600 embauches !!**

Rappel, accord de 2013 : 10 000 départs, 3000 embauches,
Soit 7000 emplois supprimés !!!

Plan de départ

Page 53 : vous trouverez tout ce qui concerne le plan de départ : ceux qui n'ont pas 15 ans d'équipe et/ou 10% d'IPP ne partent pas.

5000 emplois d'intérimaires supprimés.

Page 65 : Il est écrit : « *réduire d'au moins 50% le nombre de contrats d'intérim liés à des surcroits temporaires d'activité par rapport à fin 2016, Grâce à l'usine du futur notamment, Renault sera en capacité de mieux utiliser ses ressources internes.* » **5000 intérimaires au chômage et des cadences infernales pour ceux qui restent...**

Organisation du temps de travail.

Page 68, il est écrit, (entre autres) : « *la durée maximale de travail peut être portée ponctuellement à 12 heures, sur la base du volontariat* » «*A la fin de chaque année.... Les heures effectuées au-delà de 1603 heures par an font l'objet d'une majoration sauf si cette majoration a pu être appliquée au cours de l'année* ».

On connaît ce qu'est le volontariat dans certains secteurs ou pour les intérimaires...

Heures supplémentaires obligatoires

Page 75 et 76 : ce qui est écrit : « Allongement obligatoire des séances de travail » « En tout état de cause, par salarié en équipe, le nombre d'allongements journaliers de séance de travail est limité à 8 séances par mois et 50 séances à l'année » « En cas de circonstances exceptionnelles, le délai de prévenance peut être réduit à 2 jours ouvrables. »

Commentaire CGT : C'est clair, ce qui est clair également, c'est que **le délai de prévenance ne sera pas de 15 jours, mais de 2 jours.**
La CGT ne vous a pas menti.

Samedis obligatoires

Page 77 et 78 : Il est écrit : « Lorsque les compteurs temps collectif des salariés affichent un solde négatif, un maximum de sept séances supplémentaires obligatoires de travail par an peut être positionné sous réserve du respect des règles relatives à la durée du travail »
« En cas de circonstances exceptionnelles, le délai de prévenance peut être réduit à 2 jours ouvrables ».

On retrouve les 7 samedis obligatoires, avec un délai de prévenance de 2 jours, y compris pour les salariés en normale...

Paiement des samedis obligatoires

Page 79 : il est écrit : « ces samedis obligatoires seront payés 25 ou 50% étant précisé qu'une avance de salaire à hauteur de 100% a d'ores et déjà été versée lors du paiement des jours d'ajustement collectifs supplémentaires ».

Commentaire CGT : Soit une rémunération de 20 à 40 euros par samedi obligatoire, puisque ce sera un jour « dû » qui sera rattrapé...

La question qu'il faut poser aujourd'hui, c'est :

Quel syndicat va signer ça? Et s'il y a signature, comment vont-ils la justifier, alors que tous les voyants dans le groupe sont au vert (comme dit la direction) !

Cet accord, en l'état, nous n'en voulons pas. Malgré les absences, le 3 janvier, 800 salariés de Cléon ont signé la pétition demandant aux syndicats de ne pas signer l'accord.

Versement intéressement local

Après l'intéressement financier l'an dernier, c'est maintenant au tour de l'intéressement local d'être versé automatiquement sur le PEG et/ou PERCO si on ne fait pas la démarche volontaire de demander son paiement. **Attention, cette démarche doit être effectuée par internet avant le 18 janvier (sous peine de voir le montant bloqué pendant 5 ans, merci Macron...).** **Si vous n'avez pas reçu le courrier postal fournissant la démarche à suivre, contactez rapidement le 09 69 32 04 29.**

Par ailleurs, l'adresse internet indiquée dans ce courrier ne fonctionne pas avec tous les navigateurs, il faut remplacer le « www. » par « https:// » si cela n'est pas fait automatiquement.

Si la direction voulait nous décourager de réclamer le paiement pour avoir encore plus de moyens de spéculer, elle ne s'y prendrait pas autrement.

Stocks options de Carlos Ghosn : l'opulence pour les dirigeants, la rigueur pour les salariés.



Les négos sur les salaires vont débuter dans les semaines qui viennent : la direction a déjà annoncé son intention de continuer sur la modération salariale... pour les salariés.

Nous y reviendrons...